



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

## Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 20210722-RAP-03-171-VHASSENFORDERCreuzierleVieux.odt

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Société : Hassenforder et Fils ZI Vichy-Rhue 03300 Creuzier-le-Vieux SIRET : 936 950 278 00023	S3IC 0164.00123 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED

Activité principale : 10.11Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Date du contrôle : 07/04/2021

Type de contrôle	
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

### Circonstances du contrôle

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL | <input type="checkbox"/> Plainte                      |
| <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .....   | <input type="checkbox"/> Autre : Porté à connaissance |

Thème(s) du contrôle      •    Suivi dernière visite – porté à connaissance

### Principale(s) installation(s) contrôlée(s)

- Abattoirs

### Référentiel(s) du contrôle

- Arrêtés préfectoraux d'autorisation en date du 17 novembre 2008.

Copies	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule 03 <input type="checkbox"/> Autre :
--------	--

### I – Synthèse de la visite et des constatations

#### 1.1 – Contexte

La société Hassenforder et fils est une société du groupe Sicaba qui exploite un abattoir sur la commune de Bourbon l'Archambault.

La société Hassenforder et fils dont le siège social est situé à Toulon sur Allier exploite sur la commune de Creuzier-le-Vieux (ZI de Vichy-Rhue) un atelier de découpe de viande et de préparations alimentaires.

Elle est située au sein d'un complexe qui comprend également un abattoir.

Les établissements Hassenforder ont été autorisés par un arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2008 pour une capacité de production de 25 t/j en pointe. A ce jour, compte-tenu des modifications de la nomenclature cet établissement relève de l'enregistrement.

L'abattoir de Vichy-Rhue a été également autorisé par un arrêté préfectoral du 17 novembre 2008 pour une capacité de pointe de 55t/j.

La conduite des installations est assurée par la société SOVIAB (qui fait également partie du groupe SICABA) par délégation de service public.

Par courrier du 2 février 2015, Vichy Val d'Allier a sollicité une révision de son arrêté préfectoral d'autorisation afin d'obtenir une autorisation pour une production inférieure à 50 t/j afin de ne pas relever de la rubrique 3641 de la nomenclature des installations classées (seuil IED).

Lors de la dernière de ce site, il a été vérifié que cette capacité n'était pas dépassée.

Les abattoirs de Vichy ont été rachetés par la société Hassenforder et fils qui est désormais propriétaire de l'ensemble du complexe.

## 1-2 Constats

**Non-Conformité n°1 :** La société Hassenforder et fils exploite l'abattoir de Vichy. Ce changement d'exploitant n'a pas été porté à la connaissance du Préfet. : non conformité levée à la date de rédaction du présent rapport, la société Hassenforder et fils a déclaré le changement d'exploitant par courrier du 12 mai 2021.

**Non-Conformité n°2 :** La société Hassenforder et fils n'a pas actualisé l'autorisation de déversement au réseau d'assainissement de ses rejets aqueux, à noter également qu'il avait été constaté en 2017 lors de la dernière visite d'inspection des abattoirs que l'autorisation était échue depuis plus de 4 ans : **délais de mise en conformité 3 mois.**

**Non-conformité n°3 :** la fusion des deux établissements n'a pas été portée à la connaissance du préfet :non conformité levée à la date de rédaction du présent rapport, la société Hassenforder et fils a porté à la connaissance du préfet les modifications apportées et demandé une modification de son arrêté préfectoral le 6 juillet 2021.

**Observation n°1 :** mettre en place un registre des déchets unique et conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29 février 2012.

## II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Un porté à connaissance a été transmis au Préfet, ce porté à connaissance fera l'objet d'une analyse par l'inspection des installations classées, il sera nécessaire de modifier les prescriptions réglementaires applicables au site fusionné.

Inspecteur le 21/07/2021 L'inspecteur de l'environnement	Vérificateur le 22/07/2021 L'inspecteur de l'environnement	Approbateur l'adjoint au Chef d'UiD Cantal-Allier-Puy-de-Dôme le 22/07/2021
Signé	Signé	Signé